

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24/11/2017

Dossier complet le :
04/12/2017

N° d'enregistrement :
E01117P0258

1. Intitulé du projet

Centre Commercial O' MARCHE FRAIS sur la commune de Argenteuil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FERME DU SPAHI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLAUDE QUATTRUCCI PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

RCS / SIRET

| 3 | 1 | 5 | | 8 | 4 | 3 | | 5 | 4 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - 41a	- Surface de plancher supérieur à 10.000 m ² (16.000 m ²) dont le terrain d'assiette ne couvre pas plus de 10 ha (2.3 ha) - Aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités (700 unités)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur un terrain de 23.000 m² sur la commune de ARGENTEUIL.

- Désamiantage et démolition du site RENAULT

- Construction d'un centre commercial O'MARCHE FRAIS de 16.100 m² d'emprise au sol. Le Bâtiment dispose d'un centre commercial en RDC et d'une aire de stationnement en R+2 et R+3 ayant un total de 700 places de parking vl dont 44 places dédiées aux PMR.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage de commerce alimentaire. Ce bâtiment viendra en remplacement d'un site industriel désaffecté composé de 4 bâtiments.

L'objectif du projet est de permettre l'implantation d'une enseigne de distribution alimentaire (O'MARCHAIS FRAIS) spécialisée dans la distribution de produits alimentaires frais.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase des travaux consistera en le désamiantage et en la démolition des quatre bâtiments de type industriel et du poste de garde existants sur la parcelle d'assiette du projet.

Ensuite, compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour le centre commercial, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Les déblais/remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le chantier de construction durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction du bâtiment
- aménagement des parkings, voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme indiqué plus avant, le projet consiste en la construction d'un centre commercial destiné à la distribution de produits alimentaires frais.

La société O'Marché FRAIS s'inspire à la fois de l'ambiance et de la qualité des marchés couverts ainsi que de la politique de prix de la distribution discount.

O'Marché FRAIS met un point d'honneur à proposer des gammes de produits garantissant une fraîcheur optimum au meilleur rapport qualité/prix.

L'accent sera mis sur l'insertion urbaine du bâtiment, avec notamment des façades urbaines très qualitatives et domestiques. Une attention particulière sera portée à la réduction des nuisances visuelles et sonores pour les riverains.

Le projet sera à l'origine d'un trafic de véhicules légers, de petits transporteurs et de poids lourds qui transiteront chaque jour sur le site. Une étude de circulation a été réalisée par la société CDvia.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE

- PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle :	23 013 m ²
Emprise au sol :	16 109 m ²
Hauteur maximale :	Hauteur à l'acrotère du bâtiment = 16 mètres

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

219 RUE HENRI BARBUSSE
95 100 ARGENTEUIL

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 55' 38" N Lat. 02° 13' 28" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 2 900 mètres au Nord-est de la ZNIEFF de type 1 n°920 50 001 "Berges de la Seine à Nanterre". Ce secteur correspond à un linéaire de berge de Seine plus ou moins boisée. Bien que fortement artificialisées (enrochement, plantations horticoles) sur la quasi totalité de leur linéaire, ces berges ont révélé quelques espèces animales et végétales remarquables.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun APPB sur la commune d'Argenteuil ni sur les communes voisines.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Argenteuil est située dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le Val d'Oise. Ce plan de prévention a été approuvé le 3 octobre 2012, par arrêté préfectoral. La commune d'Argenteuil est également concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris- Charles de Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette n'est pas situé dans le périmètre d'un monument classé à l'inventaire des monuments historiques. Le MH le plus proche du site est l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Argenteuil située au 17 rue Notre Dame à environ 200 mètres du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les documents de référence aux risques naturels auxquels la commune d'Argenteuil est exposée sont : - Le plan de prévention des risques naturels Glissement de terrain, retrait-gonflement des sols argileux approuvé le 24 février 2014, - Le plan de prévention des risques naturels Carrières souterraines, dissolution du gypse, tassement des remblais approuvé le 24 février 2014, - Le plan de prévention des risques d'inondation de la Seine sur les communes d'Argenteuil et Bezons prescrit le 17 février 2000 et approuvé le 26 juin 2002. - Le PPRT TOTAL RAFFINAGE MARKETING prescrit par arrêté interpréfectoral n° 2011-61 signé par le Préfet du Val d'Oise le 23 mai 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle d'assiette du projet n'a fait l'objet d'aucune fiche BASOL ni d'aucun arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique concernant une pollution du sol. Des sondages ont été effectués sur le site et ont mis en évidence des pollutions par des métaux et des gaz dans le sol qui seront traitées avant le démarrage du chantier de construction. L'étude BURGEAP détaillant les pollutions du sol est jointe en annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site inscrit sur la commune d'Argenteuil.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est situé à 5 120 mètres au Sud-ouest de l'île Saint Denis qui fait partie du NATURA 2000 FR 1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis". Ce site est composé de 14 grandes entités dont le parc départemental de l'île Saint Denis et a pour objectif la mise en réseau de ces sites pour favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site classé sur la commune d'Argenteuil.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau potable utilisée sur le site sera issue du réseau de distribution du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). L'eau brute est prélevée dans l'Oise et traitée à l'usine de Méry-sur-Oise.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du centre commercial objet du présent CERFA nécessitera le désamiantage et la démolition des quatre bâtiments de type industriel et du poste de garde existants sur la parcelle d'assiette du projet. Les gravats issus de la démolition devront être évacués de la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction du centre commercial nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voirie, réseaux, etc....).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à l'angle de la rue Henri Barbusse, du boulevard du Générale Delambre et de la rue Michel Carré sur la commune d'ARGENTEUIL (95), sur les parcelles BW 196 et 197 (respectivement de 6 015m ² et 17 064m ²). Les parcelles sont occupées par quatre bâtiments de type industriel désaffectés et un poste de garde à simple Rdc d'une surface totale d'environ 13 141m ² . On rencontre donc sur ce site une faune et une flore adaptées aux milieux industriels. Le projet de centre commercial n'aura donc aucun impact sur la faune et la flore. L'aménagement ne constitue pas une coupure de continuités écologiques identifiées ou à créer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est situé à 5 120 mètres au Sud-ouest de l'Île Saint Denis qui fait partie du NATURA 2000 FR 1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis". Compte tenu de la distance entre les deux sites, le projet de construction de centre commercial objet du présent CERFA n'aura aucun impact sur ce site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction de ce centre commercial n'intervient dans aucun site Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ou ENS. Le projet n'a pas d'incidences significatives sur les zones inventoriées ou protégées pour la biodiversité, y compris les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué plus avant, le centre commercial sera implanté sur une parcelle actuellement occupée par quatre bâtiments de type industriel désaffectés et un poste de garde à simple Rdc d'une surface totale d'environ 13 141m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du centre commercial est situé en dehors du zonage du PPRT TOTAL RAFFINAGE MARKETING prescrit par arrêté interpréfectoral n° 2011-61 signé par le Préfet du Val d'Oise le 23 mai 2011.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du centre commercial est situé en dehors du zonage du plan de prévention des risques d'inondation de la Seine sur les communes d'Argenteuil et Bezons prescrit le 17 février 2000 et approuvé le 26 juin 2002.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse des enjeux sanitaires réalisée par la société BURGEAP pour ce site est jointe en annexe. Cette étude conclue que les niveaux de risques évalués par BURGEAP, pour un usage industriel ou commercial du site, à partir des concentrations mesurées dans les gaz du sol par ENVISOL en novembre 2015 sont inférieurs aux critères d'acceptabilité tels que définis par la politique nationale de gestion des sites pollués.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité commerciale qui sera mise en oeuvre sur le site engendrera du trafic routier. Une étude circulation visant à modéliser l'impact du projet sur la circulation routière a été réalisée par la société CDVIA. Elle est jointe en annexe. Suite aux conclusions de l'étude, la construction du centre commercial sera accompagné de la création d'un carrefour à feu sur la RD311 et de l'aménagement du boulevard du général Delambre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur le site, les nuisances sonores et les vibrations auront pour unique origine les moteurs des véhicules (poids lourds et véhicules légers). Les équipements de production de froid seront capotés et aucun équipement générateur de vibration n'est prévu. Les émissions sonores diffusées à l'intérieur de l'établissement ne seront pas perçues à l'extérieur du bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la construction d'un centre commercial.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process n'est prévu sur le site, aucun équipement générateur de vibration ne sera présent.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques seront : les rejets des véhicules à moteur circulant sur le site, les rejets de la chaudière gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le centre commercial n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel et pour l'entretien des locaux. Les eaux usées domestiques seront évacuées par le réseau d'assainissement communal et seront traitées dans la station d'épuration d'Achères gérée par le (SIAAP). Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De l'eau potable sera utilisée pour les besoins sanitaires et pour l'entretien des locaux. Il n'y aura pas d'eau industrielle sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité commerciale qui sera mise en oeuvre sur le site produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre commercial sera implanté sur un terrain actuellement occupé par quatre bâtiments industriels désaffectés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for self-evaluation response]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Expertise des études antérieures et Analyse des Enjeux Sanitaires - Société BURGEAP Etude trafic routier - Société CDVIA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS

le, 24/11/2017

Signature



SUS





VUE 2 - RUE HENRI BARBUSSE - 02.10.2017



PROJET O'MARCHE FRAIS - PHOTOGRAPHIE LOINTAINE
26 RUE HENRI BARBUSSE - ARGENTEUIL - 1/25 000 - OCTOBRE 2017



VUE 1 - RUE G. DELAMBRE - 02.10.2017



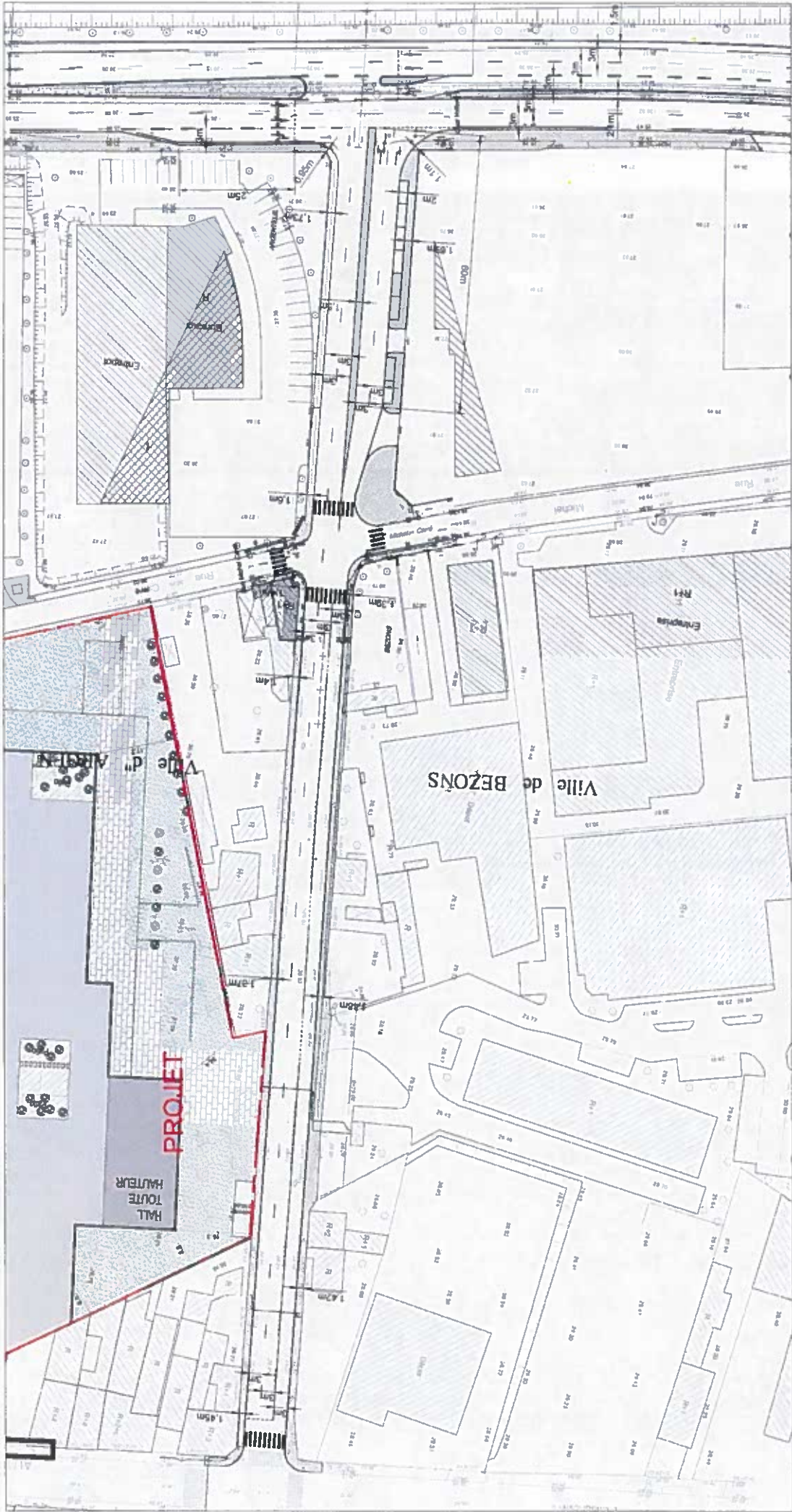
PROJET O'MARCHE FRAIS - PHOTOGRAPHIE PROCHE
26 RUE HENRI BARBUSSE - ARGENTEUIL - 125 000 - OCTOBRE 2017



et 50 m² parking vélo en extérieur
 PARKING 2 ROUES : 455+355 = 810 m² ex(PLU : 5% SDP = 800m²)
 Dont 21+21 = 42 places PMR (PLU : 5% PMR = 39 places)
 PARKING VL : 372+359 = 731 places
 (R+2) + (R+3)

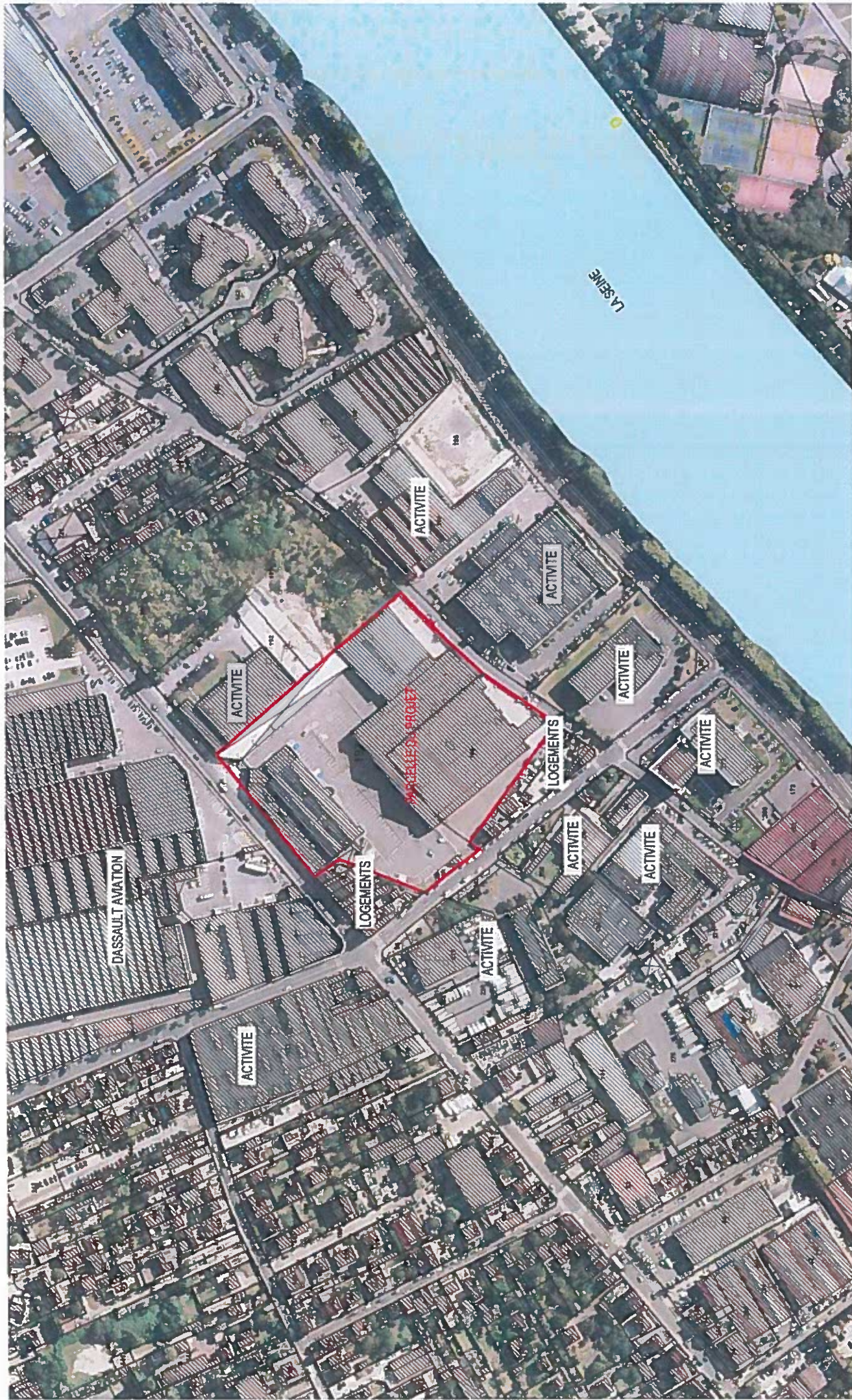
Surface Terrain : 23 013 m²
 Emprise au sol : 18 109 m² (79%)
 Moyenne surface 1 : 1 297 m²
 Moyenne surface 2 : 2 211 m²
 Commerce 1 : 182 m²
 Voie : 1 528
 Mail extérieur : 1 230





PROJET O'MARCHE FRAIS - ARGENTEUIL
 INFRASTRUCTURE ROUTIERE PROJET
 1 / 4 0 0 - D E C E M B R E 2 0 1 7



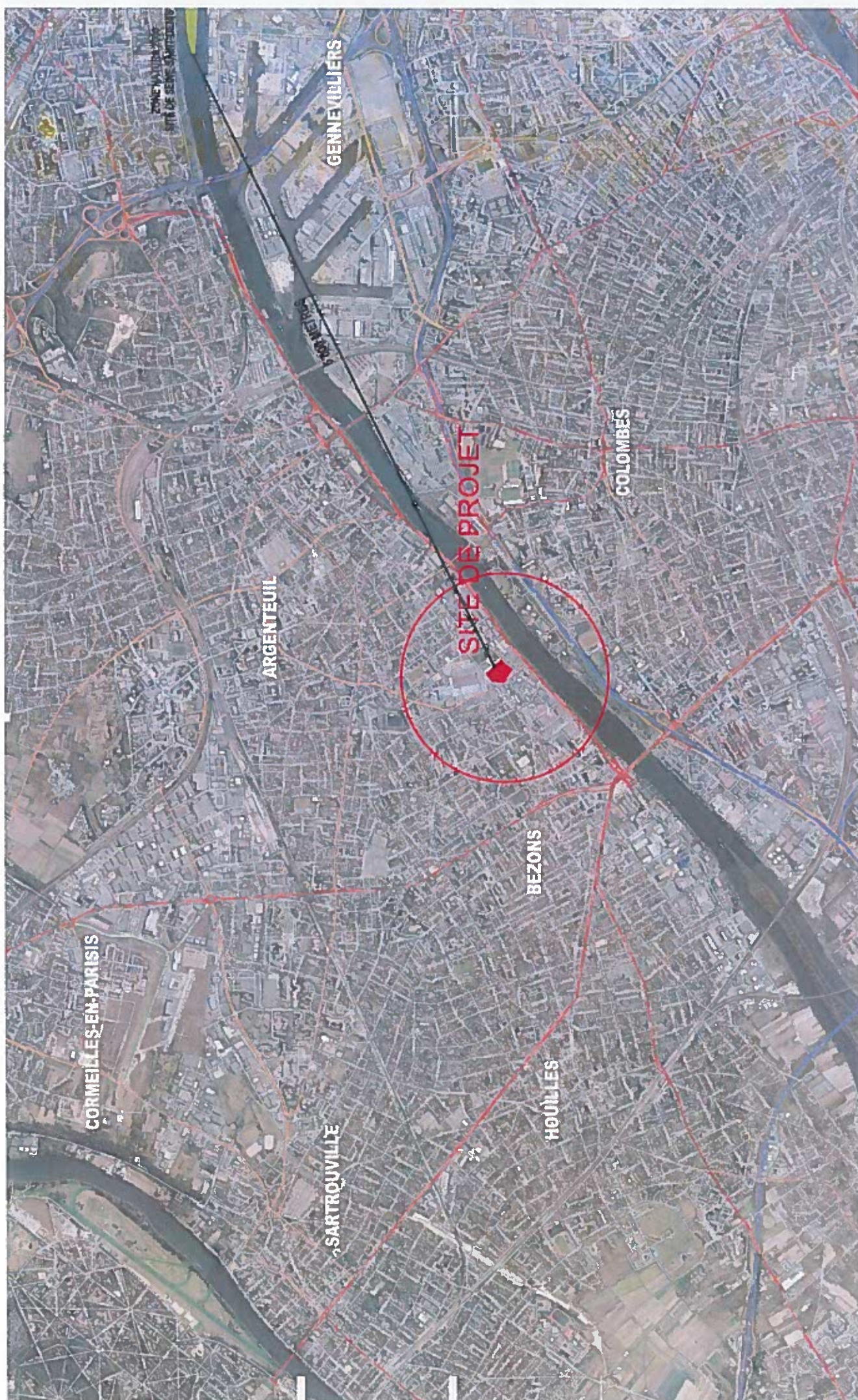


PHOTOGRAPHIE AERIEENNE - 2017



PROJET OMARCHE FRAIS - PLAN DES ABORDS
26 RUE HENRI BARBUSSE - ARGENTEUIL - 1/2 000 - OCTOBRE 2017

AGENCE FRANCO ARCHITECTURE



PROJET O'MARCHE FRAIS - PLAN DES ZONES NATURA 2000
26 RUE HENRI BARBUSSE - ARGENTEUIL - 125 000 - OCTOBRE 2017